

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lambaréné : il incendie la maison de son épouse et écope de 4 ans de prison

Paterne N'DOUNDA  
Lambaréné/Gabon

**J**EAN-FRANÇOIS Boundoukou, Gabonais de 60 ans, poursuivi pour avoir incendié volontairement la maison de Marceline Dibaka, avec qui il vivait en couple depuis plus de 30 ans, à Makouke, a écopé 4 ans de prison ferme. C'était le 9 juin dernier lors de sa comparution à la session criminelle de Lambaréné, présidée par Bienvenue Lebomo. Les faits. Le 11 octobre 2017, une dispute éclate entre Marceline Dibaka et son compagnon Jean-François Boundoukou. Peu de temps après, alors que la femme se rend chez le chef du regroupement, elle est informée de ce que sa maison est en feu. Aussi, les premiers soupçons s'orientent-ils vers son compagnon. A la suite de plusieurs témoignages, Marceline dépose une plainte à la brigade de gen-

darmerie de Makouke. Interpellé et entendu en enquête préliminaire, le mis en cause nie en bloc les faits qui lui sont imputés. Après l'ouverture d'une information judiciaire, le procureur de la République l'inculpe pour incendie volontaire. En dépit du fait que Jean-François Boundoukou ait réitéré ses dénégations. À la clôture de l'information judiciaire, le juge d'instruction rend une ordonnance de transmission des pièces au parquet général, le 11 mars 2021. La chambre d'accusation, quant à elle, prononce la mise en accusation du prévenu ainsi que son renvoi devant la Cour criminelle. Durant les débats contradictoires, le Ministère public représenté par le procureur général, Dick Bougou-Mikolo a, dans ses réquisitions, sollicité des circonstances atténuantes après avoir reconnu la culpabilité de l'accusé et requis une peine de 12 ans de réclusion criminelle.

Me Abena Bidzo'o, pour le compte de la défense, a également plaidé coupable et sollicité de très larges circonstances atténuantes au bénéfice de son client. Ce dernier a d'ailleurs demandé pardon à son ancienne compagne.

En dernier ressort, la Cour qui a statué publiquement, contradictoirement et à la majorité des voix, a déclaré Jean-François Boundoukou coupable du crime d'incendie volontaire, tout en lui reconnaissant des circonstances atténuantes. En répression, elle l'a condamné à 4 ans de réclusion criminelle. Non sans prendre acte de ce que Marceline Dibaka ne s'est pas constituée partie civile. L'institution condamnant en outre l'accusé aux dépens.



Photo : Paterne N'DOUNDA

Jean-François Boundoukou, et son conseil.

## Kango : deux présumés trafiquants d'ivoire interpellés

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

**L**ES agents de la brigade de gendarmerie de Kango, en collaboration avec ceux du cantonnement des Eaux et Forêts, et de l'ONG Conservation Justice ont interpellé à Kango Euloge Moukoko et Florian Kombe. Deux présumés trafiquants d'ivoire qui transportaient par devers eux deux pointes destinés à la vente. Selon une source proche du dossier, l'alerte aurait été donnée par une personne de bonne foi ayant suivi discrètement la conversation entre les deux hommes qui parlaient d'une prétendue vente de pointes d'ivoire dans un endroit peu fréquenté de la ville de Kango. L'informateur alerte alors un membre de l'ONG Conservation Justice qui, à son tour, saisit les éléments de la brigade de gendarmerie et ceux des Eaux et Forêts. Le lendemain vers 11 heures, l'escouade constituée des différents agents se rend au lieu indiqué. Sur place peu de temps après, Euloge Mouko-



Photo : Abel Eyeghe

Les pointes d'ivoire retrouvées par les limiers.

ko - identifié par un Officier de police judiciaire (OPJ) pour avoir déjà été impliqué dans une affaire de trafic d'ivoire -, arrive avec un sac à dos. Il est rejoint quelques minutes plus tard par son acolyte, Florian Kombe. Ayant aperçu un mouvement suspect de la part des agents, qui étaient donc déjà sur place, les deux hommes tentent de prendre

la fuite. Mais c'était sans compter avec la vigilance des agents qui vont les neutraliser. En fouillant le sac, les limiers tombent effectivement sur deux pointes d'ivoire. Le délit est consommé et les deux hommes sont conduits au poste de police de la brigade de gendarmerie de Kango, où une enquête est ouverte.

### Le clin d'œil de *Lybek*



LYBEK